

RESIDENCE DU RUANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.  
N° 1059 /E.C.

Astrida, le 17 mai 1951.-

ASTRIDA



99

Objet:  
Acte de naissance de l'enfant  
DARCIS Jean.-

Monsieur le Chef de Service,

Suite à votre lettre n°335/Cont.E.C. du 12-5-1951  
j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucun acte  
de naissance n'a été dressé pour l'enfant Darcis Jean, mais  
bien un acte de reconnaissance dressé le 14-12-1950.

L'Officier de l'Etat Civil,  
ANTONISSEN W.,

Monsieur le Chef du Service  
de la Justice et du Contantieux  
à USUMBURA.-

s/couvert de Monsieur le Résident du Ruanda  
à KIGALI.-